

**Intervention de Karim LAKJAA (Président de l'OSICA)
lors du Stage du Comité régional CGT de Champagne - Ardenne
18 décembre 2001
« Décentralisation et institutions »**

**« C'est dans la commune que réside la force des peuples libres »
Tocqueville**

En l'espace de 20 ans, le paysage institutionnel local français a connu une transformation profonde.

Les lois de décentralisation, que François Mitterrand qualifiait de grande réforme de son premier septennat ont ouvert un processus unique dans l'Histoire de notre pays.

La décentralisation a été conçue comme un processus de modernisation de l'action publique et d'approfondissement de la démocratie. Il s'agissait de libérer les capacités d'initiative des élus locaux pour rapprocher les décisions politiques du citoyen.

Dans ce sens, elle a aboutit à un système à trois niveaux :

- la commune au nombre de 36 673
- le département au nombre de 100
- la région au nombre de 26

Ces trois collectivités ont été dotés de compétences importantes : action scolaire, action économique, urbanisme, formation professionnelle, voirie, transports, assainissements , aménagement du territoire, ordures ménagères, etc.

Elles ont également été dotées de moyens humains à travers la création d'une Fonction publique territoriale regroupant aujourd'hui plus d'une million d'agent.

Enfin, elles ont bénéficiés de transferts de ressources, notamment fiscale.

Parallèlement à ce mouvement de décentralisation opéré dans les années 80, un mouvement de déconcentration a eu lieu dans les années 90 sous la houlette de Rocard puis de Juppé et aujourd'hui celle de Sapin.

La déconcentration vise à assurer une meilleure action territoriale de l'Etat à travers ses propres services déconcentrés.

En 1992, le sociologue Crozier, expliquait la déconcentration en ces termes : « si l'Etat central ne change pas, la décentralisation perd l'essentiel de sa vertu ».

En écrivant ces lignes Crozier voulait signifier les limites de la décentralisation initiée en 1982 et annonçait surtout l'avènement d'une nouvelle vague décentralisatrice.

Cet acte II de la décentralisation a été amorcé par le gouvernement de la gauche plurielle :

- dès 1999, à travers les lois Voynet et Chevènement,
- puis à travers la création des schémas de cohérence territoriale (les scot), la signature des nouveaux contrats plan Etats - région, la loi SRU et le rapport Mauroy en 2000
- enfin à travers la loi sur la démocratie de proximité en 2001

Comprendre les enjeux liés aux évolutions institutionnelles impulsées depuis 1999 constitue une nécessité pour notre organisation syndicale, afin de ne pas en subir les conséquences.

En effet, s'ouvre une nouvelle ère caractérisée par des mutations profondes :

- sur le plan de la démocratie locale
- sur le plan de la qualité et de l'étendue du Service public
- sur le plan social
- sur le plan économique
- et sur le plan fiscal
- sur le plan du statut des agents territoriaux en charge de ce service public

Les enjeux sont réels. L'exemple intercommunal est parlant.

Mesurez bien l'ampleur des transformations en cours: en l'espace de 10 ans, le nombre de communes relevant de structures intercommunales a été multiplié par 4. Quant aux effets des lois Voynet et Chevènement, ils sont également spectaculaires : en deux ans 90 communautés d'agglomérations ont vu le jour.

Désormais, près de 60 % des français habitent une commune qui appartient à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Dans notre département ce taux atteint 90%, et 80% au plan régional !

Cette évolution institutionnelle apparaît comme une forme de réponse à la nouvelle donne économique qui caractérise l'humanité depuis le 9 novembre 1989, jour de la chute du mur de Berlin: la mondialisation du capitalisme.

D'ailleurs, certains ne s'en cachent pas du tout.

Jean-Louis GUIGOU, Délégué général à l'aménagement du territoire, explique ainsi le succès des CA: « le monde des chefs d'entreprises est de plus en plus demandeur d'un environnement de qualité pour faire face à la compétition internationale. Et cela conduit à une spécialisation des territoires qui devient absolument nécessaire (...) Ce travail s'effectue non pas commune par commune, mais au niveau du bassin d'emploi. Pour toutes ces raisons, les élus disent aujourd'hui, « il faut y aller » ».

Guigou poursuit ainsi: « Dans la compétition économique, et parce que l'espace est abondant, la trop grande utilisation du travail et du capital dans une fonction de production a conduit à dénigrer le rôle de l'espace dans la compétition mondiale ».

Il ajoute « les allemands accordent au contraire un intérêt majeur à l'organisation du territoire: ils ont un territoire exceptionnel alors que le nôtre est mal équipé, nous devons donc le recomposer ».

Le mot est lâché: recomposer le territoire pour affronter la compétition internationale. Guigou ne se contente pas de cela.

Il donne également une méthode qui est la suivante: « Les 36 000 communes ne constituent pas du tout la base du développement de demain. Il faut au contraire prôner la coopération intercommunale, la recomposition institutionnelle de M Chevènement, ces fameuses communautés, la recomposition sociale, c'est-à-dire les relations entre entreprises, élus et milieux associatifs, et la recomposition de ces bassins en communautés regroupées autour de projets. Les sommes à économiser et à apporter sur le marché sont considérables ».

Recomposer économiquement, socialement et institutionnellement, pour libérer des capitaux qui iront gonfler les marchés mondiaux. Et les capitaux en question représentent une masse financière énorme: 200 milliards qui proviennent de l'excédent brut de gestion des collectivités locales.

Les collectivités représentent 21 % de la formation brut de capital fixe de notre pays, 71% de celle de toutes administrations publiques. Ces taux sont les plus forts d'Europe. D'ailleurs, cette recomposition prend place dans l'architecture européenne.

L'Union européenne construit un nouveau paysage territorial de ses Etats membres à travers parfois ce que l'on appelle l'Europe des Régions.

Pour y arriver, elle agit au plan communautaire à l'aide de différents instruments:

- Comité des Régions de l'Union européenne
- Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC)
- Plans nationaux d'action pour l'emploi (c'est dans ce cadre que le Gouvernement français a décidé de nouvelles exonération de taxe professionnelle au profit du patronat à travers la suppression de la part salaire)
- Pactes territoriaux pour l'emploi
- Fonds structurels

Au demeurant, sous son égide, les Etats membres de l'Union ont réduit le nombre de leurs communes ces 30 dernières années:

- Belgique de 2400 à 589
- Grande-Bretagne de 1550 à 481
- Pays-Bas de 1000 à 640
- Danemark de 1400 à 273

Et la France ? Elle est passée de 37 700 communes à seulement 36 673 !

La mise en œuvre des lois Voynet et Chevènement sans faire disparaître les communes procédera donc à une opération de « recentralisation » du pouvoir entre quelques communautés urbaines (15), quelques centaines de communautés d'agglomération (140) et quelques milliers de communautés de communes (3500), soit un total de 3 655 communautés.

Ces communautés sont considérées comme plus à même de faire face à la compétition européenne et internationale que les communes. En témoigne l'étude « Reims 2020 » commandée par le patronat marnais. Le MEDEF souhaite, en effet, faire naître une communauté urbaine réunissant Reims, Chalons et Epernay avec pour objectif d'obtenir ce que deux chercheurs rémois appellent « une métropole dans la structuration de l'espace européen ».

Nos deux chercheurs rémois rappellent également que ce qui sous-tend cette volonté de créer des métropoles européennes est la recherche « d'économies externes pour les entreprises ».

Et les économie internes, elles ne sont plus possibles. Précarisation, pression sur les salaires, flexibilié et annualisation (RTT) sont passées par là.

Ainsi, le patronat considère que le « territoire est en lui-même une ressource » selon les mots de Jacques Barrot (ancien ministre et actuel président du Conseil général de Haute-Loire).

Mais quelles sont ces ressources :

- main d'œuvre (ATOS)
- établissements de formation et de recherche
- infrastructures de transport et de communication
- services publics

Ce projet traduit bien la vision capitaliste de cette période de l'histoire de l'humanité que l'on appelle souvent mondialisation mais qui en fait surtout la glocalisation. Glocalisation pour Global – Globalisation et local – localisation.

Le mode de pensée dominant est désormais articulé entre Global et local.

Comment capter les marchés mondiaux ? Comment exploiter au mieux les ressources de la planète ?

« En pensant global et en agissant local », ce qui donne donc le terme de glocal ou de glocalisation.

Le local aujourd'hui se caractérise par l'existence de structures politiques autonomes juridiquement et financièrement : les collectivités locales.

Celles-ci se trouvent dans des zones dites utiles qui sont en fait de grandes aires urbaines. Les géographes disent d'elles qu'elles constituent l'AMM : archipel mondial métropolitain.

En France, il existerait 8 aires de ce type : Paris, Toulouse, Lyon, Montpellier, Nantes, Rennes, Marseille et Bordeaux.

Pour résumer, la seconde vague décentralisatrice s'éloigne des objectifs de la première puisqu'elle n'est qu'une réponse à la guerre économique qui fait rage dans le cadre de la mondialisation.

Or cette réponse passe par un remodelage du cadre politique.

Aujourd'hui, les marchés sont mondiaux. Aussi, le cadre politique hérité du 18^{ème} siècle et qui correspondait à des bourgeoisies nationales bien établies sur des marchés nationaux n'est plus de mise.

D'ailleurs, les 200 familles qui régissaient l'économie française au début du siècle font pale figure aujourd'hui comparées aux 200 Firmes Multi Nationales qui se partagent le monde et dont la richesse est supérieure aux 150 Etats les moins riches de la planète. Elles produisent à elles seule plus du quart des richesses mondiales !

Ces firmes dictent leur politique aux Etats. Jack Welch PDG de General Electric n'hésite pas écrire dire et affirmer :

- « je ne veux pas voir les gouvernements se mêler de la politique industrielle »
- « pour que notre entreprise atteigne les buts qu'elle s'est fixés, nous devons supprimer les frontières. Instaurer des frontières, c'est ridicule ».
- « Le syndicat n'est qu'une autre frontière, que vous devez traverser, de la même façon que vous devez traverser les frontières qui vous séparent de vos clients et de vos fournisseurs, ou de vos collègues à l'étranger ».

Henri Gaino, ancien commissaire au plan écrivait en 1995 ceci « on en arrive à une situation de désespérance totale où le politique n'a plus que le choix d'imposer aux pays occidentaux la médication que le FMI impose assez souvent aux pays du tiers monde, c'est à dire des politiques d'ajustement dans lequel on demande à des gens affamés de se serrer un peu plus la ceinture afin de rétablir l'excédent de la balance courante ».

Quant à Jean-Paul Fitoussi de l'observatoire français des conjonctures économiques, il estime que « les années récentes marquent le triomphe des marchés. La plupart des pays se trouvent confrontés à un dilemme : accélérer la croissance pour résorber le supplément de chômage, réduire les déficits publics. Surveillés par les marchés, ils sont vite contraints de choisir des politiques budgétaires restrictives ».

Restrictives pour qui ? Les salariés et leurs familles, qui voient leurs acquis sociaux remis en cause sans cesse, les services publics (santé, école, transports, sécurité) privés de moyens.

Et ici on touche à un élément important : la remise en cause de l'Etat moderne qui a servi de cadre à des conquêtes sociales et politiques :

- des conquêtes sociales comme le code du travail, le droit de grève, la sécu, les retraites, l'assurance chômage, l'accès à l'éducation, à la formation.
- des conquêtes démocratiques : le droit de vote

La remise en cause de l'Etat masque une volonté de détruire tous ces acquis.

L'Etat, instrument forgé par et pour les bourgeoisies nationales gêne aujourd'hui le capitalisme mondial qui repose désormais sur :

- Des firmes multinationales toutes puissantes
- Des organisations internationales comme l'OMC, FMI, OCDE (qui a réclamé un assouplissement du code du travail français)
- Des organisations régionales comme l'Union européenne, l'ALENA
- Des organisations militaires bras armés des précédentes comme l'OTAN

Mais cela n'est pas suffisant pour déstructurer l'Etat. D'où l'idée de mettre le vers à l'intérieur du fruit pour mieux le pourrir.

Et c'est le modèle étatique français qui concentre le plus les critiques et les attaques. Fruit pour partie de la révolution française, de l'idéologie égalitaire et émancipatrice de la philosophie des lumières, ils convient de le démanteler :

- En régions
- En régions autonomes à pouvoir législatif (Corse).
- En communautés urbaines
- En communautés d'agglomération
- En communautés de Communes

Et certains comme Madelin rêvent même de SMIC régionaux !

L'Etat, cadre des conquêtes du mouvement ouvrier doit disparaître ou se réduire à sa plus simple expression. C'est là, la tension principale qui anime la question « décentralisation et institution ».

La perception de cette contradiction par notre organisation syndicale lui confère des responsabilités majeures :

- en terme de lutte pour faire barrage aux politiques antisociales
- mais aussi et de plus en plus en termes de propositions pour construire des alternatives sociales et démocratiques avec l'ensemble des acteurs

Pour terminer, l'action conduite par la CGT au sein du Conseil Economique et Social Régional et celle conduite prochainement dans les Conseils de développement des structures intercommunales constituent un moyen d'investir les institutions locales pour les réorienter vers un développement durable, harmonieux et respectueux de l'être humain.

Tocqueville disait au XIX eme siècle *que « c'est dans la commune que réside la force des peuples libres »*. En ce début de XXI eme siècle, cela est toujours vrai. D'où, pour notre organisation, la nécessité d'être présente sur ce terrain
